



Extrait du Procès-Verbal des Délibérations du Conseil Municipal

L'an deux mille quinze et le 09 Avril,

Les membres du Conseil Municipal de Morne-À-L'eau se sont réunis en la maison commune et sous la présidence de Monsieur Philipson FRANCFORT, Adjoint au Maire de la Commune de Morne-À-L'eau

Etaient présents (28) : Monsieur Philipson FRANCFORT, Monsieur Jean BARDAIL, Madame Victoire JASMIN, Madame Marcienne LORMEL/ARPHAXAD, Monsieur Ketty LABUTHIE, Madame Nadia NEGRIT, Madame Monique DELMESTRE, Monsieur Léonard JERUL, Madame Nita FOUCAN, Madame Florise CANVOT, Monsieur Jean DARTRON, Madame Dolores BELAIR, Madame Laure PHAETON, Monsieur Patrick CORNELIE, Monsieur Edmond MARCEL, Madame Roselyne CARDOVILLE, Monsieur Aurel MIRRE, Madame Annette PRESSE, Monsieur Joubert LUCE, Madame Marie-Chantale SAINT-SAUVEUR, Madame Annick VANONY, Monsieur Patrice RESEDEDANT, Monsieur Judex LACLUSE, Madame Marie-Christine NANETTE, Monsieur Saint-Hilaire DELOUMEAUX, Madame Michelle MAKAI-AZENON, Monsieur Georges HERMIN, Madame Sandra MANETTE.

Excusés (01) : Monsieur Jean-Claude LOMBION

Etaient absents (04) : Monsieur Edouard FRANCIETTA, Monsieur Favrot DAVRAIN, Monsieur Kleber BLANCHE-MARIE, Madame Sabine GARES

Conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur Aurel MIRRE a été désigné pour assurer le Secrétariat.

Nombre de membres composant le Conseil Municipal : 33

Monsieur le Maire, ayant constaté la régularité de la procédure, est passé à l'examen de l'ordre du jour qui appelait notamment :

Délibération N° 03-13-2015 Débat d'Orientations Budgétaires – Exercice 2015

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu l'article L.2312 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le projet de loi de Finances 2014 ;

Vu le rapport présenté par Monsieur le Maire ;

DECIDE :

Article 1^{er} : Prend acte de la tenue du débat d'orientation Budgétaire préalablement à l'examen et au vote du Budget Principal de la Ville et du Budget Annexe M49 « Assainissement », de l'année 23015.

Ont signé au Registre tous les membres présents .

Pour expédition certifié conforme

Fait à Morne-À-L'eau, le 14 Avril 2015

Philipson FRANCFORT
1^{er} Adjoint au Maire

Le Maire,

Jean-Claude LOMBION



Acte rendu exécutoire après envoi au contrôle de légalité

Le

Formalités de publicité

Effectuées le

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans le délai de deux mois à compter de sa publication, devant le tribunal administratif de Basse-Terre

